

Initiatives ministérielles

Le gouvernement recevrait l'appui d'un bon nombre des députés de ce côté-ci, peut-être même un appui unanime, s'il procédait ainsi, mais ce n'est pas le cas. À l'instar de la plupart des députés, je suis retourné dans ma circonscription récemment et j'ai pu constater que la révision des limites des circonscriptions électorales préoccupe fort peu mes électeurs. Et pourtant, croyez-moi, ma circonscription change, considérablement—quoique peut-être pas autant que d'autres. Elle augmente du quart environ. Elle était déjà, en tant que l'une des circonscriptions les plus vastes au Canada, difficile à desservir pour un député. Elle le sera bien davantage une fois qu'y seront apportées les modifications proposées par la Commission de délimitation des circonscriptions électorales.

● (1250)

Toutefois, il y a en place un processus que mes électeurs sont disposés à respecter. Ils sont prêts à s'en accommoder. J'estime que nous, députés, devrions tous en faire autant au lieu d'essayer de saboter ce processus.

Comme le processus sera suspendu pendant 24 mois si ce projet de loi est adopté, la Colombie-Britannique et l'Ontario vont entrer dans le XXI^e siècle, dans le troisième millénaire, en fait, avec une carte électorale fondée sur le recensement de 1980. S'il y a une chose qui préoccupe et qui mécontente les Canadiens de la Colombie-Britannique—et je suis persuadé que la même chose vaut pour les Ontariens—c'est qu'on ne leur donne pas leur dû. La Colombie-Britannique n'est pas convenablement représentée en fonction de sa population, comme le veut la démocratie. Et mes électeurs me le font souvent remarquer.

En Colombie-Britannique, et certes dans les autres régions du Canada, c'est à ses risques et périls au plan politique que le gouvernement ira de l'avant avec ce projet de loi. Il devrait savoir que s'il ne révisé pas les limites des circonscriptions électorales avant que ne surviennent d'autres élections, cela va lui coûter cher. Sans aucun doute en Colombie-Britannique, en tout cas. Les Britanno-Colombiens ne sont pas contents de cette situation.

Si le gouvernement veut présenter le projet de loi C-18 et examiner le processus, pourquoi ne pas le faire en 12 mois? Il peut certes faire en 12 mois ce qu'il ferait en 24 mois. Il n'y a aucune raison de faire traîner les choses en longueur et il est inutile de suspendre ou de supprimer les commissions existantes pour en créer de nouvelles dans 24 mois et repartir alors de zéro. Pourquoi le travail déjà accompli l'aurait-il été en pure perte?

C'est pourquoi j'appuie les amendements proposés par le Parti réformiste.

J'estime que le gouvernement devrait déclarer qu'il va limiter le nombre de sièges et qu'il ne devrait pas se contenter de parler d'un examen de ce nombre. Nous devons limiter le nombre de

sièges. Nous devons montrer aux Canadiens que nous sommes préoccupés par les dépenses publiques et que nous n'avons pas besoin d'un plus grand nombre de députés qu'en ce moment à la Chambre pour administrer les affaires de l'État.

Nous voulons conserver les commissions actuelles et reconnaître la valeur du travail qu'elles ont fait jusqu'à maintenant. Le gouvernement peut le faire et se réserver la possibilité d'examiner le travail des commissions de délimitation des circonscriptions électorales et le processus en place. J'appuie l'idée de ne suspendre le processus que pendant 12 mois au lieu de 24.

Nous devons à tout prix préserver le caractère impartial et apolitique du processus et nous devons le faire d'une façon qui montrera aux Canadiens qu'il n'y a aucune ingérence politique, qu'il n'y a pas de statu quo, que nous ne tentons pas de protéger nos propres intérêts politiques, mais que nous avons examiné le meilleur moyen de modifier les limites des circonscriptions électorales en gardant à l'esprit les intérêts supérieurs du Canada.

● (1255)

Nous devons instaurer des circonscriptions à population égale pour les prochaines élections. Je le répète, le gouvernement devra payer un lourd prix politique s'il ne garantit pas une telle égalité dans la représentation. Les habitants de la Colombie-Britannique sont très mécontents, je l'ai déjà dit. Ils seront très mécontents si, au moment des prochaines élections, en 1996, 1997, 1998 ou peu importe, les limites des circonscriptions sont les mêmes que celles qui ont été fixées à partir des données du recensement de 1980.

La Colombie-Britannique et l'Ontario ne méritent rien de moins que leur juste part, au même titre que les autres provinces. Nous devons conserver le principe de la représentation fondée sur le nombre d'habitants. Ce projet de loi nie ce principe et cela désavantagera la Colombie-Britannique et l'Ontario au moment des prochaines élections.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je veux prendre quelques instants pour répondre à certaines des remarques que j'ai entendues au cours des dernières minutes et des dernières heures en écoutant l'opposition retarder l'adoption de ce projet de loi aujourd'hui.

Il y a quelque chose de paradoxal ici. Les députés disent à la Chambre que ce projet de loi retardera le processus de 24 mois et qu'ils sont contre ce retard. Pourtant, ils retardent l'adoption du projet de loi, se trouvant ainsi à retarder encore plus la fin de la période de 24 mois. C'est un point qu'il fallait peut-être signaler.

Que dire du fait que le Parti réformiste voulait que ce retard soit de 24 mois, alors que le gouvernement avait demandé à l'origine que le processus soit retardé de 18 mois? À qui la faute? Serait-il possible qu'il y ait un soupçon de duplicité dans cette affaire et qu'on ne nous présente pas les faits tels qu'ils sont?